

À lire

Bruno DE MEULDER, « De drie gedaanten van waterschei. Cité industrielle, cité jardin, banlieue radieuse », *Tijdschrift voor Geschiedenis van Techniek en Industriële Cultuur* 9.36, 1991.

Françoise DUBOST, « Le modèle des cités-jardins : La modernité à l'épreuve du temps », *Ethnologie française* 26.1, 1996, pp. 92-99.

Paulette GIRARD et Bruno FAYOLLE-LUSSAC (dirs), *Cités, cités-jardins : une histoire européenne*, Pessac : Maison des Sciences de l'Homme d'Aquitaine, 2019.

Anne LAMBRICHS, « Les cités-jardins en Belgique », *Ciudades* 6, 2000-2001, pp. 57-74.

Marcel SMETS, *L'avènement de la cité-jardin en Belgique : histoire de l'habitat social en Belgique de 1830 à 1930*, Bruxelles : P. Mardaga, 1977.

Remerciements

Zahava Seewald
Céline Bultreys
Anne Deckers

Recherches et texte

Meggy Chaidron

Graphisme

Collin Hotermans

E.R.

Marcel Vermeulen
Place du Conseil 1
1070 Anderlecht

Anderlecht
1070



LES OBJETS INSOLITES N°9

La cité-jardin Bon Air et l'essor du socialisme en Belgique

Pendant la période de réorganisation du béguinage, la Maison d'Érasme met chaque mois à l'honneur un objet insolite appartenant aux vastes collections historiques, archéologiques, d'art populaire et religieux des musées communaux. Le musée expose ce mois-ci la truelle de fondation de la cité-jardin Bon Air, qui fêtera bientôt son 100^e anniversaire. Ce quartier a récemment fait l'objet de rénovations visant à lui rendre son cachet d'origine.



La commune d'Anderlecht abrite trois cités-jardins, connues sous les noms de Moortebek, La Roue et la cité Bon Air, qui furent bâties durant l'entre-deux-guerres. Leur conception répond aux attentes du mouvement hygiéniste initié par des médecins et chimistes qui élaborent des méthodes visant à préserver et améliorer la santé publique. L'objectif de ces constructions, selon Louis Van der Swaelen, théoricien de la reconstruction de la Belgique d'après-guerre, est de « loger tous les hommes d'une façon digne d'êtres humains ». Ce mois-ci, la Maison d'Érasme vous présente la truelle ayant servi à poser la première brique du quartier Bon Air.

L'histoire de la cité-jardin

Au début du XIX^e siècle, les industries se multiplient, ce qui engendre une importante vague de migration vers la ville. Les manufacturiers construisent des quartiers ouvriers afin de loger leur main d'œuvre à moindre coût. Les meilleurs ouvriers sont récompensés par des maisons plus vastes et mieux aérées, les autres devant se contenter d'habitats insalubres et surpeuplés. Ces quartiers, bâtis en dehors de la ville, suscitent l'inquiétude parmi la classe régnante. Les mieux nantis craignent que des foyers épidémiques ne s'y forment ou qu'une révolte sociale n'y éclate. La pauvreté de la classe ouvrière est également un sujet de préoccupation car elle favorise la mendicité ainsi que la criminalité. Une enquête menée par le journaliste Édouard Ducpétiaux en 1838 sur les logements bruxellois révèle au public l'insalubrité qui y règne, incitant ainsi les dirigeants à voter des lois pour y remédier. Certains, comme l'homme politique belge Hector Denis, tentent de créer des entreprises décentralisées qui permettraient au pouvoir public d'opérer indépendamment des capitaux privés dans le secteur de la construction. Il faut cependant attendre que la guerre détruise de nombreuses maisons pour que de nouveaux quartiers, mieux équipés, voient le jour.

Si les plans de la cité Bon Air, comme d'autres cités-jardins, sont dessinés au lendemain de la Première Guerre mondiale, le concept de ces agglomérations « vertes » est proposé dès 1880 par les hygiénistes belges comme une solution aux habitats ouvriers. Suite à l'arrêt des hostilités, plusieurs comités sont constitués en vue de rebâtir le pays. En 1915 se tient à Londres une conférence sur la reconstruction de la Belgique, organisée par l'*Union internationale des villes et l'International garden-cities and town*, à laquelle de nombreux architectes et urbanistes belges assistent. Ils s'emparent alors du concept de cité-jardin qui semble être la solution idéale pour résoudre le problème des logements sociaux car ils permettent à la fois de bâtir des maisons individuelles et de collectiviser la gestion du terrain. La création étatique de la *Société nationale des Habitations à Bon Marché* (SNHBM) en 1919 permet la réalisation de ce rêve en proposant aux associations locales telles que le Foyer Anderlechtois des prêts à taux réduits et de longue durée (66 ans) pour la construction de nouveaux quartiers. Ces cités-jardins doivent répondre à certaines exigences de la SNHBM. Elles doivent, par exemple, comprendre environ 30 habitations par hectare, les rues doivent être bordées de haies vives et les maisons doivent être confortables et entretenues à peu de frais. Enfin, ces habitations doivent également être conçues sans fantaisie, de façon économique, en utilisant des matériaux traditionnels.

La truelle de commémoration de la cité Bon Air

Une truelle de commémoration est un objet relativement rare. Les inventaires du patrimoine de Belgique réalisés par l'Institut royal du Patrimoine artistique (IRPA) n'en répertorient qu'une douzaine dans notre pays, dont les dates s'étendent entre 1600 et 1950. Ces objets ont un usage unique, à savoir la construction d'un bâtiment civil, tels que l'hôtel de ville de Saint-Gilles, la colonne du Congrès ou l'Entrepôt royal de Bruxelles. Les États laïques ont emprunté cette célébration à l'Église, qui consacre la pose de la première pierre d'un édifice lors d'une cérémonie. La plupart des inaugurations peuvent également comporter une bénédiction rituelle, accompagnée d'une fête somptueuse. La truelle, dite « de consécration » dans le cadre religieux, est accompagnée d'autres outils sacramentaux comme un marteau, un burin ou encore une spatule. Ces objets peuvent soit faire partie de la panoplie des accessoires de l'évêque et être réemployés, soit être rattachés à un lieu particulier comme la truelle de la cité Bon Air.

Ce quartier est ainsi baptisé car il respire la bonne santé et la propreté. Dans un même ordre d'idées, les voies de communication qui le longent se nomment rue de l'Hygiène, de la Salubrité ou encore de la Fécondité, et sont entourées d'une ceinture verte. Cette cité a été bâtie pour héberger les habitants des quartiers ouvriers insalubres de Bruxelles et des Marolles, en prévision des grands aménagements urbains de type haussmannien. Les maisons unifamiliales sont précédées d'un jardinet et la construction du quartier s'effectue en trois phases échelonnées entre 1930 et 1953. Ces habitations appartiennent au Foyer Anderlechtois, la société communale des logements sociaux, qui possède également le quartier de La Roue. Ce dernier correspond davantage à l'idée d'une cité ouvrière, alors que Bon Air incarne plutôt la cité-jardin bourgeoise. L'architecte de ce projet est Hermann Voets, frère du sculpteur Victor Voets, qui a également travaillé sur les plans de La Roue, ce qui explique les similarités entre ces deux cités. Le 15 avril 1923, le roi Albert I^{er} pose la première pierre de fondation de la cité Bon Air, à l'aide de la truelle exposée ici, et sur laquelle est écrit le texte suivant :

« Cette truelle a servi le 15 avril 1923 à Sa Majesté Albert I^{er} pour la pose de la première pierre de la Cité-jardin "Bon Air" construite par le Foyer Anderlechtois »

Au-delà d'un simple objet honorifique, cette truelle symbolise le renouveau d'un pays détruit par la guerre, dans lequel plusieurs actions sociales sont entreprises pour améliorer le bien-être du citoyen belge.

Truelle de commémoration de la cité-jardin Bon Air

Truelle cérémonielle utilisée par Albert I^{er} pour placer la pierre de fondation de la cité Bon Air, comportant l'inscription : *« Cette truelle a servi le 15 avril 1923 à Sa Majesté Albert I^{er} pour la pose de la première pierre de la Cité-jardin "Bon Air" construite par le Foyer Anderlechtois »*

Belgique, 1923
Bois, fer forgé
35 x 15,5 x 15 cm
Inv. BEG 5429